

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, le 23 août 2022

L'AJP soutient Thierry Michel.

L'Association des Journalistes Professionnels (AJP) a pour objet l'étude, la protection et le développement des intérêts professionnels de ses membres, journalistes professionnels.

Thierry Michel est au nombre de ceux-ci depuis 1994 et la qualité de son travail journalistique est démontrée par la réalisation de nombreux films, régulièrement primés.

L'AJP est aux côtés de Thierry Michel pour affronter les procédures auxquelles il est assigné ou qu'il a été contraint d'entamer pour faire valoir son intégrité professionnelle mise à mal par messieurs Gilbert Balufu Mabaye et Balufu Bakupa Kanyinda dans leurs accusations d'« atteinte aux droits d'auteur » et de « contrefaçon ».

Celles-ci constituent une grave atteinte à la liberté d'expression de Thierry Michel et le contraignent à s'y consacrer alors même que la diffusion de son film en République Démocratique du Congo requiert toute son attention et sa disponibilité. En ce sens, elles nuisent incontestablement à son travail et justifient l'intervention de l'AJP. De telles procédures s'apparentent en effet à ce qu'il est désormais courant d'appeler « SLAPP » (acronyme anglophone pour Strategic Litigation Against Public Participation), c'est-à-dire une procédure bâillon, une action en justice infondée, engagée par une ou des personnes influentes qui cherchent à intimider un journaliste pour qu'il renonce à poursuivre son travail.

L'AJP se réjouit que Thierry Michel ne compte nullement renoncer à exercer son métier et, par une présence, un soutien et des conseils constants jusqu'au terme des procédures en cours, certifie que la défense de ses droits, assurée par Me Alexis Deswaef, fera l'objet d'une attention constante.

Contact : Gilles Milecan, juriste de l'AJP, 21, rue de la Senne, 1000 Bruxelles, [gilles.milecan@ajp.be](mailto:gilles.milecan@ajp.be), 0478.66.96.

